

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16195**

Intitulé

Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association gestionnaire des centres de formation continue de la fédération des travaux publics (A.G.C.F.T.P.) - Centre de formation continue Sylvain Joyeux	Directeur AGCFTP

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231p Conduite de travaux et métré en génie civil

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art assure au quotidien l'organisation générale d'un chantier ou d'une partie de celui-ci selon son importance.

Comme adjoint direct du Conducteur de travaux qu'il remplace parfois dans certaines tâches, toujours présent sur les chantiers, il veille à l'application des directives, des normes et des règlements en matière de sécurité. Il contrôle, coordonne le travail des équipes et tient à jour les planning d'avancement des travaux. Son activité lui demande une forte implication et une mobilité géographique pouvant être importante.

Son domaine d'intervention comprend les activités principales suivantes :

- Implanter et quantifier un chantier de constructions industrielles et d'ouvrage d'art
- Lire les plans de génie civil
- Exploiter des plans de génie civil
- Réaliser un avant métré
- Implanter ou faire implanter les points particuliers d'un chantier
- Préparer techniquement un chantier de constructions industrielles et d'ouvrage d'art
- Identifier les types d'ouvrages
- Reconnaître les terrains et les matériaux
- Evaluer le comportement d'une structure et ses déformations
- Mettre en oeuvre les coffrages
- Mettre en oeuvre le matériau béton
- Mettre en oeuvre le béton-armé et précontraint
- Organiser et gérer un chantier de constructions industrielles et d'ouvrage d'art
- Etudier les pièces d'un dossier chantier
- Gérer le budget de chantier
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité liées au chantier
- Appliquer et faire appliquer les règles environnementales liées au chantier
- Organiser un chantier de génie civil
- Communiquer et manager son équipe
- Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
- Manager une équipe de production
- Les capacités attestées :
- Lire un plan d'ouvrage et lire les pièces écrites
- Evaluer quantitativement les ouvrages
- Ecrire un français simple et compréhensible
- Mettre en oeuvre des techniques d'exécution de chantier
- Prendre en compte les contraintes économiques et de gestion de chantier
- Manager une équipe de production
- Etre responsable de ses propres réalisations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité : - Travaux Publics

- Constructions Industrielles et d' Ouvrages d'Art
- Génie Civil

Chef de chantier de constructions industrielles et ouvrages d'art ETAM E : Technicien et Agent de maîtrise niveau E selon la grille ETAM (Employé Technicien Agent de Maîtrise) de la Convention Collective Nationale des Travaux Publics applicable depuis le 12 Juillet 2006

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Réglementation d'activités :

Travaux Publics - Constructions Industrielles et d' Ouvrages d'Art.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

I. Parcours de formation continue

La certification est constituée de blocs de compétences qui correspondent aux activités précédemment énumérées et constituées par :

- Des connaissances générales (informatique, communication, législation, sécurité et environnement, lecture de plans, implantation)

La certification est obtenue par un examen final organisé par le CFCTP "Sylvain Joyeux" d'Egletons en fin de formation et corrigé par un jury de professionnels de Travaux Publics en activité.

Les candidats sont évalués sur un ensemble de matières dotées de coefficients et de notes éliminatoires avec un entretien devant un jury.

Les matières se divisent en 2 parties correspondant aux activités précédemment énumérées :

- Les épreuves générales :

•- Expression française (compte rendu, courriers et résumé de texte) sur la base de documents professionnels, cahiers des prescriptions techniques, CCAP, PGC, etc.

•- Sciences appliquées (calculs professionnels de topographie, assainissement, laboratoire et gestion)

•- Technologie générale (béton, béton-armé, béton précontraint, coffrage) hors calculs. Règles de prévention des risques professionnels et des risques environnementaux

- Les épreuves professionnelles faites à partir des pièces écrites et plans de marché de travaux :

•- Métré

•- Etude analytique (analyse dossier et préparation de chantier)

•- Plannification et définition des moyens de travail

Ces trois matières forment le projet professionnel et sont réalisées à partir d'un dossier réel de chantier correspondant à une mise en situation de travail ciblée pour un Chef de chantier.

II. Parcours de formation par blocs de compétences

Capitalisation sous forme de 4 blocs de compétences

Le titre est obtenu par l'obtention de 4 blocs de compétences et après entretien devant le jury de professionnels certificateurs :

•- Bloc 1 : Planter et quantifier un chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art

•- Bloc 2 : Préparer techniquement un chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art

•- Bloc 3 : Organiser et gérer un chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art

•- Bloc 4 : Communiquer et Manager son équipe

Une ou plusieurs évaluations écrites sont effectuées en fin de parcours pour chaque bloc de compétences.

Le candidat dispose de 5 ans pour obtenir les 4 blocs de compétences.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16195 - Planter et quantifier un chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art	<p>Descriptif :</p> <p>- Lire les plans de génie civil :</p> <ul style="list-style-type: none">• Comprendre la représentation des ouvrages à la lecture de plans pour déterminer les quantités d'ouvrages et les vérifier par rapport aux estimations du marché. <p>- Exploiter des plans de génie civil :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maîtriser la représentation d'un ouvrage pour comprendre le mode de construction d'un plan et connaître les conventions et symboles de représentation en génie civil. <p>- Réaliser un avant métré :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les connaissances nécessaires à l'évaluation de l'ouvrage. Décomposer un ouvrage en éléments simples et exécuter les calculs nécessaires à la détermination des quantités de matériaux à mettre en oeuvre sur un chantier de génie civil. <p>- Planter ou faire planter les points particuliers d'un chantier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les méthodes d'implantation planimétrique et altimétrique d'un chantier de génie civil. Savoir utiliser les matériels topographiques associés à cette implantation. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en application des principes du métré et des études de cas élaborés à partir d'un dossier de chantier</p> <p>Epreuve d'un dossier</p> <p>Epreuve écrite sur</p> <p>Métré</p> <p>Topographie</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16195 - Préparer techniquement un chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les types d'ouvrages : • Connaître les différents ouvrages de génie civil et maîtriser le vocabulaire technique qui s'y rattache • Identifier la réglementation : "Construire sans détruire" à l'aide des DT DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) - Reconnaître les terrains et les matériaux : • Identifier les sols et les roches rencontrés en France et définir une technique de mise en oeuvre appropriée afin de choisir un type de fondation. - Evaluer le comportement d'une structure et ses déformations : • Identifier les déformations courantes des pièces constitutives d'un ouvrage en béton. - Mettre en oeuvre les coffrages : • Maîtriser les méthodes de coffrages et d'étaieement. Déterminer la poussée du béton sur ses différents éléments. - Mettre en oeuvre le matériau béton : • Maîtriser les techniques de mise en oeuvre du matériau béton en respectant les règles de l'art. • Argumenter techniquement auprès de la maîtrise d'oeuvre. • Connaître les contrôles réalisés sur les chantiers de génie civil. - Mettre en oeuvre le béton-armé et le précontraint : • Maîtriser et comprendre le rôle des constituants du béton armé et précontraint. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Epreuve à partir d'éléments d'un dossier Epreuve écrite sur Technologie générale Etude analytique Sciences appliquées</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16195 - Communiquer et manager son équipe</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie : • Communiquer, écouter, prendre la parole reformuler un message et rendre compte oralement ou/et par écrit. • Maîtriser l'outil informatique : WORD et EXCEL. - Manager une équipe de production : • Animer une équipe de production sur chantier. • Gérer les compétences et les comportements des membres de l'équipe. • Savoir déléguer. • Renseigner les salariés sur leurs droits et leurs obligations. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Epreuves écrites sur Expression française Droit du travail Informatique</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 16195 - Organiser et gérer un chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les pièces d'un dossier de chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et interpréter un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), afin de maîtriser les aspects administratifs et techniques du dossier. - Gérer le budget du chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'établissement du budget prévisionnel suivre l'avancement des travaux et l'état des dépenses - Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la réglementation en vigueur sur les chantiers de génie civil. - Appliquer et faire appliquer les règles environnementales liées au chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les principales règles environnementales relatives aux chantiers de génie civil. - Organiser un chantier de génie civil : <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les pièces écrites et les plans d'un dossier de chantier pour en définir un programme de travaux <ul style="list-style-type: none"> • - Les phases et leurs durées • - Les moyens en personnel • - Les moyens en matériel et matériaux <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Etude de cas à partir d'un dossier de travaux Epreuve écrite Exercice d'application</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFCTP, le président du jury est un chef d'entreprise en activité. Le jury peut varier de 2 à 4 personnes, toutes extérieures au CFCTP et issues des entreprises de génie civil dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFCTP, le président du jury est un chef d'entreprise en activité. Le jury peut varier de 2 à 4 personnes, toutes extérieures au CFCTP et issues des entreprises de génie civil dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le jury est proposé par le Directeur du CFCTP, le président du jury est un chef d'entreprise en activité. Le jury peut varier de 2 à 4 personnes, toutes extérieures au CFCTP et issues des entreprises de génie civil dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 5 mars 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art" avec effet au 05 mars 2017, jusqu'au 05 août 2020.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art'.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

20 candidats certifiés en moyenne par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfcegletons.com>

Lieu(x) de certification :

CFCTP Sylvain Joyeux - 26 rue de Bellevue - BP19 - 19300 EGLETONS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFCTP Sylvain Joyeux - 26 rue de Bellevue - BP19 - 19300 EGLETONS

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : - 'Diplôme de chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art'. (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980).

Certification précédente : Chef de chantier de construction industrielle et d'ouvrages d'art